

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 7 février 2024

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- M. Yvan SCHMITT, Proviseur,
- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle (en visioconférence)
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- M. Matthieu REYNAUD, Président du Bureau de l'APE,
- M. Pooripat PRUKSANUBAL, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Marisa PHIWKHAW, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Geneviève FAMY, membre du Bureau de l'APE,
- M. Laurent MOIGNE, représentant des personnels,
- M. Thomas MARCONNET, représentant des personnels (suppléant)

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- M. Axel GAUTHIER, représentant des personnels,
- Mme Nathalie MONNIER, membre du Bureau de l'APE.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chanikan BUAKAEW, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 14h

Heure de fin : 15h10

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2023
3. Déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finance
5. Commission RH
6. Commission Cantine
7. Commission Travaux-Achats
8. Commission Communication
9. Commission AES
10. Commission Transports
11. Groupe de travail Projet Immobilier LFIB 2032
12. Divers
13. Date de la prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2023

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

4. COMMISSION FINANCES

Le DAF indique, qu'en ce tout début d'année 2024, il n'y a pas d'éléments particulièrement significatifs à reporter sur le plan financier avec cette première réunion de bureau APE de l'année 2024. Actuellement, il travaille sur la possibilité de régler les frais de scolarité via EDUKA en collaboration avec un provider et la Banque Kasikorn. Le LFIB examine pour l'instant la faisabilité technique. Sur les frais de transactions, ils devraient être à la charge des familles et le coût de développement devoir certainement reposé sur le LFIB. Le DAF fera un retour dès qu'il aura de plus amples informations à communiquer.

M. REYNAUD fait monter des retours de parents exprimant le souhait de pouvoir effectuer des paiements par carte de crédit.

M. MONIER explique que cette question fait partie des possibilités en cours d'étude. Il y aura la possibilité de payer, sans frais par Promptay, et de payer par carte de crédit mais avec des frais à la charge des utilisateurs.

Mme FAMY suggère l'utilisation du système Paypal, qui offre des frais réduits et une grande praticité. M. REAUD explique qu'il y a eu des changements sur Paypal en Thaïlande, ce qui pourrait compliquer les procédures.

M. REYNAUD suggère une option de mettre en place un système manuel pour le traitement des paiements en ligne. Lorsqu'un parent souhaite effectuer un paiement, un lien de paiement en ligne est envoyé par mail. Le lien reste valide pendant 24 heures et la personne peut saisir le montant à payer, fournir les informations de sa carte de crédit, et procéder au paiement. Ce processus ne génère aucun frais. Toutefois, les paiements doivent être initiés manuellement par un personnel depuis un ordinateur.

M. MONIER précise que l'école utilise actuellement la plateforme EDUKA pour gérer les paiements en envoyant automatiquement un lien aux parents. Ce lien donne les possibilités de paiements : carte bleue au choix. De plus, il est toujours envisageable d'effectuer des

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

virements. Cependant, l'école remarque des difficultés avec les paiements pour les parents résidant à l'étranger en raison de la réglementation bancaire en Thaïlande assez stricte. Pour résoudre cette problématique, la solution d'un paiement par carte de crédit serait aussi avantageuse.

M. REYNAUD souhaite connaître le nombre de familles demandant d'effectuer leurs paiements en ligne afin d'évaluer si ce chiffre est compatible avec le projet d'un nouveau système envisagé. Si le nombre de demandes est faible, opter pour un système manuel basé sur l'envoi de liens par e-mail serait préférable, car cela n'entraîne aucun frais.

Mme PHIWKHAW souligne qu'un certain nombre de parents souhaiteraient utiliser une carte de crédit pour les paiements, notamment en raison de la possibilité de cumuler des points de fidélité. M. REYNAUD ajoute que ce système de paiement suscite un vif intérêt chez les Thaïlandais, car cela leur permettrait de bénéficier de récompenses grâce à l'accumulation de points, et les frais de scolarité représentent une somme importante. Il insiste également sur l'importance d'essayer de finaliser le projet de paiement avant la prochaine rentrée, prévue pour septembre 2024.

M. MONIER étudie tous les aspects dont un envoi systématique de mail comme preuve de paiement. L'objectif est de simplifier le processus en permettant une réconciliation directe des transactions. Le DAF souligne qu'il reste encore beaucoup d'éléments à finaliser et que l'équipe du LFIB reviendra une fois que ces aspects seront davantage aboutis.

5. COMMISSION RH

Trois points sont abordés dans la commission RH. Premièrement, le recrutement d'un enseignant d'anglais pour le remplacement pour la durée d'un projet de maternité (4 mars - 14 juin) et celui d'une troisième infirmière sont finalisés.

Deuxièmement, selon le nouveau règlement intérieur, il est précisé que le président du Bureau de l'APE et un autre membre de l'APE devraient faire partie de la commission RH. Alors, les commissions du Bureau de l'APE sont changés comme suit :

M. REYNAUD en Commission RH

Mme PHIWKHAW en Commission Transports

Les listes de diffusion par email seront mises à jour en reflétant ce changement.

Troisièmement, M. SCHMITT mentionne l'importante échéance, laquelle la direction doit effectuer le lundi 5 mars : la commission consultative paritaire et le recrutement des enseignants de mission d'enseignement détaché auprès de l'AEFE. Un certain nombre de postes sont susceptibles d'être vacants, ce qui nécessitera un travail considérable compte tenu du nombre de dossiers à traiter. Après le 5 ou 6 mars, la Direction poursuit ensuite le recrutement des contrats locaux. Les parents élus seront impliqués aux entretiens de recrutement.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

M. MOIGNE fait remonter deux points qui avaient été demandés précédemment à la Direction. Premièrement, en raison des préoccupations écologiques, il a été demandé que toutes les candidatures soient envoyées électroniquement, ce qui a été adopté. Ensuite, concernant le certificat informatique, il remarque que quelques établissements demandent désormais le relevé de certification PIX.

PIX est un outil en ligne pour évaluer, développer et certifier les compétences numériques.

M. SCHMITT clarifie que l'école n'a pas intégré ni le certificat de compétences en langues ni le PIX. Il souligne que tout projet nécessitant une certification de stage doit être attesté par un document officiel. Néanmoins, il est discuté que le LFIB pourrait envisager de valoriser ce type de profil, ou de certification, démontrant ainsi la volonté du personnel de se former et d'améliorer ses compétences numériques.

M. REYNAUD demande si cette certification est obligatoire pour postuler. M. SCHMITT répond que non. Les candidats ont la possibilité de mettre en valeur leur niveau de certification PIX s'ils le souhaitent. Cependant, il n'est pas indispensable d'en disposer. En ce qui concerne les élèves, le LFIB a intégré la certification PIX pour certains niveaux de classe (le troisième et la terminale).

6. COMMISSION CANTINE

La Commission Cantine travaille actuellement de manière distincte avec deux parties : d'une part, en collaboration avec l'Epicure, et d'autre part, avec le Café Di Maria.

Concernant l'Epicure, la commission a révisé les critères relatifs à la quantité et aux choix des aliments pour la préparation des Lunch Box pour les sorties scolaires. Dans un premier temps, il sera utile de suivre de près les retours des élèves lors des sorties scolaires afin de s'assurer que les ajustements effectués répondent bien aux besoins en termes de quantité et de diversité d'aliments.

En ce qui concerne le Café Di Maria, plusieurs points sont à noter. Premièrement, la société a finalisé son enregistrement auprès du district comme demandé par le LFIB, ce qui signifie qu'elle sera soumise aux deux inspections sanitaires annuelles du district. Deuxièmement, concernant les produits vendus à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, la Commission Cantine demande une liste exhaustive de tous les produits actuellement disponibles à la vente, afin de les examiner et de valider l'autorisation de vente. En outre, l'ajout de nouveaux produits au café devra être soumis à un processus de validation préalable par l'école.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

7. COMMISSION TRAVAUX-ACHATS

Le cahier des charges des abris contre la pluie est finalisé et sera communiqué aux 3 sociétés. Le LFIB vise à débiter les travaux dès les vacances d'avril et à les poursuivre tout au long des grandes vacances. Le calendrier établi est donc le suivant :

- Le 9 février : transmission du cahier des charges
- Le 16 février : présentation du dossier aux sociétés et visite de terrain
- Le 11 mars : élaboration d'un projet et soumission à la Commission Travaux-Achats
- Le 22 mars : soumission du version finalisé du projet
- Le 25 mars réunion de la commission travaux pour délibération
- Le 27 mars : signature avec le prestataire

Lors de la réunion précédente, une discussion a eu lieu autour du sujet de la peinture des salles de classes, avec un cahier des charges à définir.

Par ailleurs, une réflexion a été initiée concernant l'affichage dans les couloirs dans le but de parvenir à une solution uniforme pour l'ensemble de l'établissement. Une visite a eu lieu lors de la dernière réunion et ce sujet sera discuté en plus lors de la prochaine réunion de la Commission.

M. REYNAUD interroge s'il y a également une partie des toilettes qui doivent être rénovées. M. REAUD confirme que les rénovations des toilettes du primaire sont prévues pour les vacances d'été. M. MONIER précise également que le lancement de ces travaux pourra être associé à la sélection de la société retenue pour les abris contre la pluie afin d'éviter de refaire une autre consultation par souci de manque de temps.

8. COMMISSION COMMUNICATION

La réunion de la commission communication n'a pas eu lieu. Cependant, M. REAUD notifie aux membres que le lancement du nouveau site est prévu pour la fin de février.

M. REYNAUD souhaite savoir si l'école a déjà eu accès à une présentation préliminaire du site avant son lancement. Il souligne l'importance d'obtenir le lien vers la version de test afin de pouvoir le valider. M. MONIER confirme que le LFIB disposera de ce lien de présentation du nouveau site.

9. COMMISSION AES

La réunion de la Commission AES n'a pas eu lieu. Néanmoins, M. FENART informe les membres que les plannings, les nouvelles activités et le calendrier d'inscription ont été validés et proposés aux parents. Les dates de la Porte ouverte ont été également confirmées et ont

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE **– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

eu lieu pendant la période d'inscription du semestre 2. De plus, la date de la fête des AES est fixée au samedi 15 juin.

M. REYNAUD interroge sur le nombre d'inscriptions sur les AES lors de la deuxième période d'inscription. De plus, il exprime également des préoccupations concernant la qualité des AES et demande s'il existe un contrôle de l'école pour vérifier si les AES sont effectivement réalisées conformément aux attentes. Il constate un déséquilibre du temps passé pendant l'activité dans certaines activités. Il est vrai qu'après avoir exprimé des préoccupations à la responsable d'AES, les améliorations ont été apportées. Cependant, il est à noter que des améliorations ont été constatées seulement après l'intervention des parents, ce qui suggère des problèmes de qualité au sein de l'AES.

M. FENART explique qu'en réalité, il y a deux situations à considérer. Premièrement, il y a le contrôle qui peut être effectué. En janvier, des visites dans les AES ont été effectuées pendant les deux premières semaines. Les membres de la Commission AES sont également invités à participer à ce processus. M. FENART propose d'organiser les inspections et d'établir un planning pour les réaliser. En ce qui concerne les retours des parents, généralement l'école discute avec les intervenants sur des incidents signalés ou des retours des parents et procède ensuite à des changements de professeurs si nécessaire.

M. REYNAUD demande, pour la prochaine réunion, les chiffres du nombre de personnes inscrites pour voir s'il y a une chute sur la deuxième période.

M. FENART propose également de faire un sondage de satisfaction à proposer aux familles sur le deuxième semestre, envisagé en mars ou avril. Dans ce cadre, il propose de revoir le questionnaire existant dans la commission afin d'évaluer sa pertinence des questions et de déterminer s'il nécessite des modifications.

M. REYNAUD commente les tarifs des AES par rapport à la qualité des activités proposées et demande si ces tarifs ont augmenté par rapport aux années précédentes.

M. MONIER explique que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2 ans. L'école s'était en effet engagée à ajuster les tarifs, pour garantir des intervenants de qualité, pour organiser des compétitions et veiller à la qualité des tenues sportives offertes.

10. COMMISSION TRANSPORTS

La réunion de transport s'est déroulée le 6 février. De nombreuses discussions ont eu lieu, notamment en réponse aux remontées des parents sur une période.

Concernant les types d'incidents de chauffeurs qui s'étaient perdus, Blue Jade rapporte que maintenant le problème de GPS est réglé.

Ensuite, le règlement intérieur du transport a été abordé lors de la réunion, vérifier s'il était explicitement coché, *lu et approuvé* par les parents et s'il était possible de faire des rappels

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

par rapport au règlement. De plus, certains éléments du règlement, particulièrement en ce qui concerne les sanctions, ont été discutés et une reformulation sur certains points ont été demandés. En ce qui concerne les comportements dans le bus, il est nécessaire de clarifier les protocoles, ce qui peut-être entrepris par Blue Jade et quand ils devraient solliciter une assistance de l'école. En cas de nécessité, il faut noter le rôle du directeur de l'école primaire dans la communication avec les élèves et les familles, ainsi que celui du CPE dans le contexte du secondaire. À ce stade, l'école espère que la société pourra proposer une révision de ces points.

M. REYNAUD souligne qu'il est nécessaire de catégoriser les comportements pouvant entraîner des sanctions en précisant le niveau de la sanction pour que cela soit clair pour les parents.

M. REYNAUD fait aussi un point important concernant une concurrence déloyale, impliquant une autre service de transport qui dépose des enfants à l'école sans payer les frais de stationnement, ce qui mécontente Blue Jade.

D'après M. REAUD, il est important de noter que Blue Jade est un partenariat privilégié de l'école, recommandé aux familles. Conformément au contrat avec Blue Jade, il ne s'agit pas uniquement d'un contrat de location de parking mais une mise à disposition d'un ensemble de services et locaux : des coordinations générales avec l'école, y compris l'accès à Pronote pour les horaires des élèves, l'utilisation du parking pour le stationnement des navettes mais aussi son usage exclusif l'après midi pour permettre aux élèves de monter dans les navettes, ainsi que la mise à disposition d'un bureau de travail.

M. MONIER indique qu'il est vrai que ce service pourrait attirer ceux qui sont mécontents de Blue Jade en raison de tarifs plus compétitifs. Il souligne également l'importance de l'utilisation du parking dans le contrat avec Blue Jade, rappelant qu'il fait partie intégrante de l'appel d'offres et ne peut être modifié. De plus, il mentionne que son personnel reste également sur place, ce qui fait partie aussi de l'appel d'offres. Et il n'est pas possible de faire un service à part car cela ferait une rupture de contrat.

M. REAUD souligne que le contrat avec Blue Jade impose aussi des exigences en termes de sécurité qui ont un coût pour la société (port de ceinture de sécurité des élèves, service de porte à porte, etc). Concernant les autres services de transports, il propose d'aborder en commission de transport les questions relatives à la sécurité des recommandations à tout le monde.

Cependant, M. REYNAUD est d'avis que lorsqu'il ne s'agit pas d'un transporteur introduit par le LFIB, la responsabilité de la sécurité, comme le port de la ceinture de sécurité, incombe aux parents et non à l'école. En ce qui concerne le choix de transports, il faut noter qu'il n'y rien d'illégal, chaque famille étant libre de faire ses propres choix.

M. REYNAUD soulève une autre remarque sur une charte portant un ancien logo de l'école. M. REAUD précise que l'école a adopté un nouveau logo il y a 4 ans. Il serait possible que ce

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

document date de l'époque où le service transport était géré par le LFIB. La direction examinera cette question car cela pourrait créer de la confusion parmi les parents.

La prochaine réunion de la Commission Transports est fixée au mardi 13 février à 11h en visioconférence.

11. GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032

La réunion du Groupe de travail 2032 a eu lieu le 25 janvier.

M. REYNAUD transmet les retours des parents concernant le manque de communication de l'APE sur le Projet 2032 tandis que ce sujet a été discuté lors du Conseil d'établissement. Il souligne également que certains parents ont déjà eu accès à des documents relatifs à ce projet, tandis que l'APE n'a rien reçu. Il mentionne, en plus, avoir discuté avec un parent du CET et avoir été informé que le compte-rendu circulait sur le retour de cette réunion, par contre l'APE n'a pas été informée non plus.

M. REAUD explique que le Groupe de travail 2032 n'est pas une commission au sein du bureau de l'APE, mais est rattaché la Fondation. Au niveau de la composition, il y a qu'un seul parent du CE qui est nommé dans le groupe ainsi que M. HOPPRASARTSUK, un représentant du Bureau de l'APE qui sont invités à toutes les réunions. Il ajoute que le compte-rendu était envoyé après la réunion par mail à tous les participants qui ont été invités à cette réunion. Et les points de suivi seront communiqués à la fin de chaque réunion du Bureau de l'APE.

Il semble que des informations pertinentes aient été transmises à d'autres parents. Cependant, M. REAUD réitère que seules les personnes qui ont été invitées à la réunion ont été destinataires des comptes rendus. Peut-être que certains membres les ont par la suite transmises. Il a été noté que jusqu'à présent, les discussions étaient réservées aux membres du groupe de travail. Il souligne également que la Direction n'a pas assez d'avancement pour faire une communication officielle.

M. REYNAUD se souvient qu'au fil des années précédentes, une discussion du Groupe de Travail 2032 a eu lieu après la fin de la réunion plénière. Dans ce cas, M. REAUD précise que la direction a doublé ces deux réunions en profitant de la précédente, car les parents étaient déjà conviés ce jour-là.

M. REYNAUD rappelle que l'APE fonctionne en équipe, où tous les membres communiquent et partagent des informations afin de pouvoir en discuter. Il insiste sur la nécessité d'avoir un coordinateur pour assurer une coordination efficace entre les membres.

En tant que président du Bureau de l'APE, M. REYNAUD souhaite être informé également sur ce sujet et sur les détails de la réunion. Il souligne l'importance que tous les membres élus de pouvoir accéder à ces informations, de pouvoir en discuter entre eux et de pouvoir remplacer

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

un représentant en cas d'absence. Il rappelle que la présence des représentants de l'APE est essentielle pour assurer un suivi, car c'est leur rôle au sein de la Commission.

La conclusion est que M. REYNAUD sera mis en copie pour les futures invitations de la réunion du Groupe de Travail 2032. Par conséquent, le Président du Bureau de l'APE sera informé de toute réunion concernant le Groupe de Travail 2032.

Lors de la réunion du 25 janvier, le LFIB travaille toujours sur les 3 pistes privilégiées. Premièrement, concernant la discussion avec des propriétaires, il y a eu un échange mais il est nécessaire de le suivre. Deuxièmement, aucune nouvelle proposition n'a été présentée par Bureau Crown Property. Troisièmement, aucun nouveau terrain intéressant à étudier. M. SCHMITT souligne que l'engagement d'une agence implique un travail où la Direction définit les critères de l'école et l'agence est chargée de trouver des terrains répondant à ces critères, mais jusqu'à présent, aucune avancée significative n'a été constatée dans cette démarche.

M. SCHMITT informe aux membres qu'il a répondu à un parent lors du Conseil d'École que la décision finale devrait être prise en 2025 ou 2026. Bien que ce sujet soit important mais il convient de noter qu'il n'est pas urgent de fournir une réponse immédiate pour le moment.

12. DIVERS

13. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La prochaine réunion plénière avec le Bureau de l'APE sera organisée le mercredi 26 mars 2024 à 15H15.